

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES (C.V.O.M.R)
par la Société OCTEVA S.A.S

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 30 août 2018, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours à partir du 20 septembre 2018, sur la demande d'exploitation d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R) sur le territoire de la commune de CALAIS par la Société OCTEVA S.A.S.

Messieurs Christophe TATAT (Directeur de Projet) et Antoine BURLET (Ingénieur Projet) - sont chargés du suivi du dossier de la Société OCTEVA S.A.S (Tél. : 03.74.95.07.39).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, à l'annexe de la Mairie de CALAIS, siège de l'enquête, sise 9, rue Paul Bert (salle 40), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://cloud.si-urbaser.fr/owncloud/index.php/s/DDN8S52JKAS5AGU>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Ardres, Audruicq, Autingues, Brêmes, Coulogne, Guemps, Guînes, Les Attaques, Marck, Nielles-les-Ardres, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Pihen-Les-Guînes, Polincove, Rodelinghem, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer-Capelle, Saint-Tricat, Vielle-Eglise et Zutkerque.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, à l'annexe de la Mairie de CALAIS siège de l'enquête, du 20 septembre 2018 au 19 octobre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de CALAIS ou les formuler à Madame Anne-Marie DUEZ commissaire-enquêteur, qui sera présente à l'annexe de cette mairie :

- le jeudi 20 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 26 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 5 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mardi 9 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 20 septembre 2018 au 19 octobre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Autorisation – OCTEVA S.A.S – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CALAIS ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Autorisation – OCTEVA S.A.S, les informations relatives à ce projet.